

Votations fédérales : assurance maladie attaquée de quatre côtés

Autor(en): **Ley, Anne-Marie**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des
informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **82 (1994)**

Heft 9

PDF erstellt am: **18.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-286974>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Votations fédérales

Assurance maladie attaquée de quatre côtés

Quatrième convocation des Suissesses et des Suisses, cette année, dans les locaux de vote, à l'invitation du Conseil fédéral. Trois sujets figurent à l'affiche du 4 décembre.

Un référendum contre la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMAL), l'initiative du Parti socialiste suisse et de l'Union syndicale suisse «pour une saine assurance maladie», un référendum contre une modification de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE). La démocratie directe est active, voire hyperactive!

La révision de l'assurance maladie parcourt depuis des années un chemin semé d'obstacles. Pas moins de quatre comités ont attaqué, par voie de référendum, la dernière en date des révisions de la LAMAL, approuvée finalement pourtant par les Chambres fédérales en mars dernier à une confortable majorité.

La LAMAL poursuit deux objectifs: assurer la solidarité entre assurés et modérer les coûts de la santé. Elle institue une assurance de base obligatoire pour tout le monde.

Pour assurer la solidarité entre les assurés, le libre passage entre les caisses devient possible; toutes les caisses doivent offrir les mêmes prestations de base, une péréquation étant instituée entre les caisses pour équilibrer les charges entre «bons» risques et «mauvais» risques; des réductions de cotisation sont prévues pour les familles et les personnes à bas revenus.

Pour modérer les coûts de la santé, les caisses reçoivent la liberté de conclure des accords avec les fournisseurs de soins, ce qui leur permet en particulier de favoriser la création de caisses de type HMO, fondées sur la prévention, ou d'instituer des franchises annuelles plus élevées. De même, les pouvoirs publics sont conviés à passer à la caisse, à raison de 3 milliards de francs par an, dont les deux tiers sont à la charge de la Confédération, et le tiers restant à celle des cantons.

La LAMAL est en butte à une attaque lancée de quatre côtés: par deux caisses maladie – Artisana et SWICA –, un groupement de médecins prônant l'indépendance de la médecine, un comité de partisans de la «médecine douce» en faveur de la médecine naturelle; chacun avançant ses propres motifs pour la rejeter.

Au cours de ces derniers mois, le front du refus à la LAMAL n'a cessé de gagner des adeptes. Outre les partis populistes, l'Union suisse des arts et métiers, certains «ministres cantonaux des finances» et diverses personnalités des milieux bourgeois

commencent à exprimer publiquement leur opposition. Le débat promet d'être chaud.

Calquée sur l'AVS

L'initiative du Parti socialiste suisse et de l'Union syndicale suisse «Pour une saine assurance maladie» prévoit une répartition des coûts qui s'inspire de l'AVS: un prélèvement sur les salaires de l'ordre de 3,5 à 4%, une cotisation perçue auprès des personnes n'exerçant pas d'activité lucrative, la gratuité pour les enfants, une assurance obligatoire pour la perte de gain en cas de maladie, la participation de la Confédération et des cantons au financement de l'assurance.

Cette initiative, dotée d'un préavis négatif du Conseil fédéral, a été rejetée par les Chambres fédérales, contre l'avis de la gauche.

Statut des étrangers

Le milieu ouvert de la drogue au Letten à Zurich avec ses règlements de compte meurtriers entre dealers le plus souvent étrangers suscite des réactions de plus en plus virulentes à l'encontre des autorités de la plus grande ville de Suisse. En proie à un profond désarroi, celles-ci tentent de résoudre le problème par une action alliant la prévention, la répression et l'aide d'urgence aux toxicomanes, en demandant simultanément avec insistance à la Confédération et aux cantons de coopérer. C'est dans ce contexte que le Conseil fédéral a lancé en été 1993 son projet de révision de la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE), instituant des mesures visant à combattre les abus graves et manifestes du droit d'asile et du droit des étrangers. Cette révision, menée tambour battant, a été également approuvée par les Chambres fédérales en mars dernier.

Ces mesures de contrainte visent directement les étrangers qui ne peuvent pas justifier qu'ils sont autorisés à séjourner en Suisse. Elles prévoient la possibilité de mettre en détention «prépa-

ratoire» une personne dont la demande de séjour et d'établissement est en train d'être examinée, l'internement d'un étranger sous le coup d'une mesure d'expulsion ou de renvoi en vue de le refouler, l'assignation à résidence d'un étranger dépourvu de titre de séjour et qui «enfreint grossièrement les règles tacites de la cohabitation sociale» et enfin la faculté d'effectuer des perquisitions à domicile durant la procédure de renvoi ou de refoulement.

La Coordination SOS Asile est à l'origine du lancement d'un référendum. Au fil des mois l'opposition à la révision de la loi sur les étrangers s'est exprimée avec de plus en plus d'ampleur, surtout au lendemain de l'approbation, par le peuple, le 25 septembre, de la norme pénale contre le racisme. C'est en Suisse romande, dans les villes de Berne et de Zurich, chez nombre d'avocats, de juristes et de professeurs de droit, ainsi que dans les œuvres d'entraide, les Eglises, de même que dans la sensibilité humanitaire des partis bourgeois que se retrouvent ceux qui s'opposent aux mesures de contrainte. Tous ensemble pour formuler une gamme de griefs à l'encontre de cette révision qu'ils qualifient d'«injuste, de discriminatoire, de dangereuse, d'anticonstitutionnelle et de contraire aux principes du droit pénal».

Les mesures de contrainte, défendues par le Conseil fédéral, ont reçu l'appui des partis populistes, d'un large segment des partis bourgeois, de même que des autorités cantonales et communales zurchoises.

Anne-Marie Ley



Ces dernières années, les coûts de la santé ont connu une ascension vertigineuse. Il devient urgent de modérer ces coûts et d'assurer la solidarité entre toutes et tous.